

Champs-sur-Marne, le 14 décembre 2023

COMPTE-RENDU

Réunion du : 14 décembre 2023

Objet : Conseil d'administration (CA)

Étaient présents :

Président : M. Gilles ROUSSEL

Membres élus

Collège A :

Isabelle NAVIZET
Jean-François BERCHER
Dominique MIGNOT
Sophie RIEUNIER
Latifa OUKHELLOU
Thierry SERRE (à partir du point 3)
Nacima BARON (à partir du point 3)
Laurent NAJMAN
Stéphanie ROSSANO
Philippe VEZIN,

Collège B :

Divitha SEETHARAMDOO
Renaud-Pierre MARTIN
Dominique REVUZ
Katia LAFFRECHINE
Denis BUREAU
Sandrine MARCEAU,

Collège C :

Fabrice VIENNE
Samia EL MARS
Olivier BURBAN
Agnès NTEP,

Collège D, représentant les usagers :

Thomas BLUSSON
Thomas MONTMORY,

Membres de droit

Camille GALAP (jusqu'au point 11)
Johanna ETNER
Claire SALLENAVE
Frédéric GASTON
Manuelle SALATHE
Jeanne STRAUSZ (jusqu'au point 18)
Marie-Hélène PAPILLON,

Personnalités extérieures

Anne-Valérie CORNUAULT-GOULARD
Boris LEPAROUX (jusqu'au point 16)
Antonio GOMES CORREIA
Georges YANNIS,

Ont donné procuration :

Stéphane TASSEL
Marie-Christine LEMARDELEY
Daniel NABET
Gérard EUDE
Nathalie BEAULNES-SERENI
Jean-Robert JACQUEMARD
Thésia-Chloé AGONDOGO.

Invités au conseil d'administration

Corinne BLANQUART, 1^{ère} Vice-présidente de l'Université
Frédéric MORET, 2^{ème} Vice-président
Sandra VIE, Directrice de cabinet de la présidence
Philippe DEMANGE, Directeur général des services
Valérie BAUDERE, Directrice générale des services adjointe
Olivier BERTHELOT-EIFFEL, Directeur général délégué aux affaires financières
Nelly TOCKO, Agente comptable de l'Université
Venceslas BIRI, Vice-président formation et innovation pédagogique
Jean-Bernard KOVARIK, Vice-président appui aux politiques publiques
Muriel JOUGLEUX, Vice-présidente partenariats et professionnalisation
Régis de MONTIGNY, Vice-président partenariats et professionnalisation adjoint
Serge PIPERNO, Vice-président recherche
Caroline TROTOT, Vice-présidente égalité
Maëva BALLON, Cheffe de projet égalité
Olivier BROSSARD, Vice-président adjoint à la mission Egalité
Florence ROUYER, Vice-présidente vie étudiante
Enora LORCY, Vice-présidente étudiantes et étudiants
Didier DEGNY, Vice-président intégration et relations avec les Écoles
Nathalie MARILLIER, Directrice générale déléguée aux ressources humaines
Laure MATIGNIER, Directrice générale déléguée adjointe aux ressources humaines
Nicolas HAUTIERE, Directeur du département COSYS
Julien SEBAG, Représentant de la Rectrice de la région académique de Créteil
Pascal ODOT, Directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles
Stéphanie NEIBECKER, Directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles
Charlotte QUELIN, Juriste, Direction générale déléguée aux affaires juridiques et institutionnelles
Delphine DESSOLLES, Assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

Rédactrice Ubiquis : Marie CORNU

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1) Compte-rendu du conseil d'administration du 19 octobre 2023 (vote)

II. GOUVERNANCE

2) Actualité générale de l'Etablissement (information)

3) Pérennisation de l'établissement : demande d'évaluation par le HCÉRES en vue d'une sortie d'expérimentation (vote)

4) Règlement intérieur de l'Université Gustave Eiffel (vote)

5) Contrat d'objectifs et de performance 2023-2025 avec le MTECT (vote)

6) Bilan du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (vote)

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

7) Budget initial 2024 (vote)

8) Marché R&D - Projet eRoadMontBlanc (vote)

9) Application de la revalorisation du point d'indice aux personnels contractuels non indicés (vote)

10) Campagne emplois (information)

11) Désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université (vote)

12) Sorties d'actifs (information)

13) Etat des remises gracieuses et admissions de créances en non-valeur inférieures au seuil de délégation (information)

14) Etat des remises gracieuses et admissions de créances en non-valeur supérieures au seuil de délégation (vote)

IV. GOUVERNANCE

15) Statuts de l'Institut francilien d'ingénierie des services IFIS (vote)

V. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

16) Modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2024/2025 (vote)

17) Tarifs Formation continue/Diplômes universitaires 2024/2025 (vote)

18) Tarifs spécifiques d'inscription 2024/2025 (vote)

19) Programmation des actions et crédits 2024 de la Cvec (vote)

20) Stages courts FC ouverts en 2022/2023 (information)

Le quorum étant atteint avec 32 membres, 25 présents et 7 membres représentés, la séance est ouverte à 13 heures 10, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Gilles ROUSSEL souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil, élus, membres de droit et personnalités extérieures, et remercie ceux qui participent pour la dernière fois au conseil d'administration de l'Université.

Anne-Valérie CORNUAULT-GOULARD, directrice du développement durable et Innovation transverse du groupe Eiffage se présente. Elle dispose d'une expérience dans les infrastructures de transport au sein des services de l'Etat. Elle a travaillé 3 ans en cabinet ministériel et 16 ans au sein du groupe Suez sur des fonctions transverses de gestion de l'innovation et de développement durable.

Boris LEPAROUX est responsable des relations aux établissements de formation à l'ANAF (Association des apprentis de France), déclare être ravi de rejoindre le conseil d'administration en tant que personnalité extérieure. Il restera attentif à la question des alternants de l'Université Gustave Eiffel.

Thomas BLUSSON, étudiant à ESIEE Paris en cycle ingénieur cybersécurité, précise être représentant élu des étudiants.

Thomas MONTMORY est en double licence Etudes urbaines Sociologie-Géographie et Aménagement, et suppléant au conseil d'administration.

Gilles ROUSSEL ajoute que les élus sont tous issus de la liste Assemblée Etudiante Marne-la-Vallée.

Enora LORCY précise que les élections de décembre 2023 concernent les conseils centraux, c'est-à-dire, le conseil d'administration, le conseil académique et le parlement étudiant.

Jeanne STRAUZ déclare quitter ses fonctions à l'Institut national de l'Information Géographique et Forestière (IGN) pour rejoindre Météo France et qu'en conséquence c'est sa dernière participation au conseil d'administration de l'Université.

Johanna ETNER confirme remplacer Delphine PAGÈS EL KAROUI au poste de représentante de la DGRI. Elle sera suppléante de Frédéric RAVEL. Elle occupe les fonctions de Cheffe du secteur Sciences de l'Homme et de la Société (SSRI - A5) chez Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Compte-rendu du conseil d'administration du 19 octobre 2023

Philippe VEZIN indique que son intervention page 7 était une affirmation et non une question et signale un mot manquant page 22.

Jean-François BERCHER souhaite apporter diverses modifications, notamment en page 24.

Stéphanie ROSSANO signale que l'inverse de ses propos est indiqué à certaines pages.

Au regard des différentes propositions de modifications, l'approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023 est reportée.

GOVERNANCE

1. Actualité générale de l'établissement

Gilles ROUSSEL profite du dernier Conseil d'Administration d'Enora LORCY pour la remercier de sa participation et son implication.

Gilles ROUSSEL déclare que la constitution des schémas directeurs suivent leur cours sur la vie étudiante, l'immobilier, le numérique ainsi que les infrastructures scientifiques et le développement durable.

Il précise les lancements d'une chaire transition foncière, de bourses de masters, le PEPR autour des mobilités ayant été lancé la semaine précédente.

Deux autres chaires sont également en préparation sur le rafraîchissement urbain et l'aménagement intérieur.

Il précise que la fondation Université Gustave Eiffel accueille La Poste comme nouveau membre fondateur.

Par ailleurs, **Gilles ROUSSEL** indique que le travail a débuté avec l'INRAE sur l'articulation des problématiques de nos deux établissements. Marc BARBIER est missionné par l'INRAE pour produire une convention avec l'université.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert d'une réaction du président suite au discours du Président de la République et sollicite des précisions sur les statuts, la liberté académique pour les meilleurs ou encore l'arrêt de la distribution des fonds de façon égalitaire.

Gilles ROUSSEL attend des précisions pour comprendre les impacts sur les évolutions et la simplification des organismes de recherche. Il est aussi question de créer un conseil de la science auprès du Gouvernement.

2. Pérennisation de l'établissement : demande d'évaluation par le HCÉRES en vue d'une sortie d'expérimentation

Gilles ROUSSEL précise qu'est soumis au vote, la demande d'évaluation par l'HCERES en vue d'une sortie de l'expérimentation.

Il rappelle que le projet d'établissement expérimental a débuté en 2017 autour des villes de demain, la labellisation du projet I-SITE FUTURE, soulignant l'importance de la création de l'Université pour la poursuite du financement du projet porté par 6 établissements fondateurs.

La première phase de 2017 à 2021 a été suivie d'élections pour la mise en place des instances de l'Université, totalement finalisée avec la nomination du président en janvier 2021 pour 5 ans.

Dans le cadre des étapes de construction de l'Université, Gilles ROUSSEL rappelle les étapes suivantes :

- Le vote au Conseil d'Administration du 11 mars 2021 a permis d'unifier les processus de l'Université afin de les simplifier. Ce travail se poursuit, les prochains travaux concernent les affaires financières, la scolarité ou encore les contrats.
- La confirmation de la labellisation I-Site et l'engagement de sa seconde phase, plus large que le projet initial qui se limitait au campus Paris-Est.
- Les financements I-SITE représentent une part importante du budget. Ils ont amélioré le fonctionnement de l'Université dans divers domaines.
En parallèle, l'année 2022 s'est achevée en décembre par les élections professionnelles.

Le projet porté par l'Université est de pérenniser l'établissement sous la forme de grand établissement, en ajustant les statuts (pour cela les modifications ne doivent pas être substantielles), et pour le 1er janvier 2025. C'est en ce sens qu'il a présenté la demande d'évaluation de sortie d'expérimentation pour avis du CSA et qu'il la soumet à l'approbation du CA du 14 décembre 2023.

L'autre option impliquerait de reconstruire les anciens établissements, renoncer aux programmes du PIA, notamment de l'I-Site (20 millions d'euros proviendront régulièrement du PIA, dont 15 millions de masse salariale, sous forme de contractuels à destination des écoles, composantes et services !) et à redécouper les services en cours de construction.

L'établissement a montré qu'il était en capacité de fonctionner et d'intégrer des organismes et structures diverses, dans une démarche enrichissante. Même s'il reste des points à parfaire et construire, les premiers objectifs sont atteints, notamment en termes de visibilité, de positionnement de l'établissement et de financements sur projet. Pour pérenniser l'établissement, il est nécessaire d'avoir une évaluation positive par l'HCERES. Si tel n'était pas le cas, la sortie pourrait être reportée.

En cas d'accord, un rapport d'autoévaluation sera produit par l'établissement, assorti d'une visite du HCERES qui remettra dans les 6 mois un rapport précisant soit son accord pour la pérennisation de l'établissement, soit la poursuite de l'expérimentation, voire la fin de l'expérimentation.

En cas d'évaluation favorable, une phase complémentaire sera prévue, notamment sur les statuts susceptibles d'être encore modifiés.

Parmi les propositions de modifications apportées aux statuts, figurent :

- L'ajout d'une référence au pilotage ou co-pilotage des programmes nationaux de recherche ;
- Le passage du mandat des élus étudiants de 2 ans et demi à 2 ans, pour une facilité de calendrier ;
- La suppression des références aux CT et CHSCT ;
- Des précisions sur les collèges A et B du Conseil d'Administration et CAC pour clarifier la répartition des ITPE et IPEF relevant de ces conseils ;
- La suppression des références au nombre de composantes dans le corps du texte ;
- La suppression de la référence aux enseignants pour la CCEC ;
- L'ajout de la possibilité d'entrée d'un nouvel établissement après la sortie d'expérimentation ;
- Diverses modifications de forme et suppressions d'articles inutiles.

Les statuts seront précisés en 2024 et complétés par des éléments d'organisation interne.

S'ensuivra une consultation des CSA de l'ensemble des établissements, puis une délibération de l'ensemble des Conseils d'Administration des établissements sur les futurs statuts, ainsi que des demandes formalisées de sortie d'expérimentation.

Enfin, la publication des décrets finalisera les statuts. Pour ne pas relancer l'expérimentation, ce processus nécessite cependant l'absence de modification substantielle des statuts de l'établissement, comme par exemple le départ de l'école d'architecture. En effet, ce changement impliquerait une modification des statuts et une relance de publication des décrets, d'une durée généralement d'un an et une nouvelle durée d'expérimentation (2 ans) avant une nouvelle demande de sortie d'expérimentation et évaluation.

Si l'établissement n'est pas sorti de l'expérimentation dans une durée de 10 ans à compter de la publication de l'ordonnance de décembre 2018, il devra revenir aux établissements antérieurs. Aussi, l'Université a souhaité anticiper et également tenir compte des délais, pour formuler la présente demande d'évaluation.

Par ailleurs **Gilles ROUSSEL** rappelle que l'établissement est également concerné par la vague E d'évaluation du HCERES, une demande d'évaluation en vue d'une sortie d'expérimentation permettra de mutualiser deux rapports à produire et minimiser le nombre de documents à produire.

Enfin, le président rappelle son souhait de pérenniser le statut des 270 ITA avant les prochaines élections professionnelles de 2026, la demande de sortie d'expérimentation est un processus qui permettra d'assoir également le maintien du statut des ITA.

Pour rappel, la demande au MESR pour saisir l'HCERES doit être envoyée début 2024. En cas d'évaluation favorable la finalisation des statuts sera lancée, pour des votes fixés à l'automne 2024, puis une publication des décrets en fin d'année 2024.

La phase d'évaluation a déjà commencé au sein des composantes de recherche et de formation. L'université souhaite que les rapports d'autoévaluation de l'établissement et de la sortie d'expérimentation correspondent à environ 80 %. La partie gouvernance de l'établissement correspond à environ 10% du rapport d'autoévaluation, auquel seront ajoutées les stratégies recherche et formation.

Par ailleurs, l'HCERES demande à tous les établissements de présenter les spécificités méritant un regard particulier, en complément des référentiels. L'université Gustave Eiffel se différencie par :

- sa dimension nationale et sa répartition des campus ;
- son pilotage de programmes de recherche ou de projets nationaux ;
- ses liens avec le monde socioéconomique.

Dans le cadre de ces rapports, plusieurs consultations, visites et discussions sont prévues. Des contributions courtes sont ainsi attendues sur le positionnement de l'établissement et ses composantes vis-à-vis des objectifs, lesquels feront l'objet d'un séminaire les 17 et 18 janvier 2024, puis d'échanges dans les instances.

Il est aussi intéressant de se pencher sur les cas d'établissements publics expérimentaux créés en même temps que l'Université Gustave Eiffel et ayant demandé la sortie d'expérimentation :

- PSL (Paris Sciences Lettres) a reçu un avis unanimement favorable à sa demande d'évaluation de sortie, 2 ans après le début de son expérimentation.
- CY Cergy Paris Université a reçu, la même année, un avis favorable avec toutefois une recommandation de décaler la sortie d'expérimentation.
- L'université Côte d'Azur a reçu un avis favorable avec des recommandations expresses à mettre en œuvre et à transmettre à l'HCERES avant la pérennisation des statuts.
- L'université Grenoble Alpes a reçu un avis favorable, pour une sortie au 1^{er} janvier 2024.
- L'école polytechnique des Hauts-de-France a reçu un avis favorable pour une sortie à la même date.

Philippe VEZIN note que le dossier d'évaluation comprend les dossiers des composantes de recherche.

Gilles ROUSSEL précise qu'il s'agit de deux rapports distincts à mutualiser, dans un contexte d'évaluation intégrée.

Philippe VEZIN remarque que les composantes de recherche, donc les laboratoires de province, ne sont pas forcément évalués en vague E.

Gilles ROUSSEL explique que ceux qui ne sont pas en vague E ont déjà été évalués, mais seront consolidés.

Philippe VEZIN demande si la pérennisation est synonyme de création d'un nouvel établissement nécessitant des élections, ou de continuité de l'établissement et de maintien des mandats.

Gilles ROUSSEL répond que la pérennisation signifie justement que l'établissement expérimental ne sera pas recréé, mais consolidé.

Thomas BLUSSON demande si l'avis portera sur les statuts ou sur la sortie à part entière.

Gilles ROUSSEL précise que le conseil d'administration se prononce sur cette séance pour ou contre la demande d'évaluation auprès du HCERES. La sortie définitive fera l'objet d'un vote des Conseils d'Administration de l'université et des écoles. En amont, les CSA de l'Université et des établissements seront consultés. Cette consultation portera sur la version modifiée des statuts et la consolidation de l'établissement qui deviendrait alors, en cas de vote favorable, un grand établissement.

Claire SALLENAVE précise que les modalités de votes seront similaires à celles appliquées à la création de l'Université.

Fabrice VIENNE s'enquiert des conséquences de l'opposition unanime formulée par le CSA à la demande d'évaluation de sortie.

Gilles ROUSSEL explique avoir pris en compte les remarques dans les éléments d'information et d'explication relayés. Il rappelle que le calendrier proposé est également lié à la question de la pérennisation des ITA et de stabilisation de l'établissement. Un décalage du calendrier, n'aurait à son sens, pas solutionné la question de l'organisation des services qui demeure à consolider avec un calendrier propre indépendamment du processus de pérennisation.

Fabrice VIENNE regrette que l'opposition du CSA n'ait pas permis de reculer le vote, en vue de préciser les motivations du projet. La question du traitement des ITA demeure un point bloquant, avant même le lancement de la procédure. Il rappelle que les agents craignent la pression résultant des réorganisations dans le cadre de la sortie d'expérimentation. Le temps est ainsi trop court pour progresser sereinement, d'où l'opposition au projet de sa liste.

Stéphanie ROSSANO souhaite décaler le vote aux alentours de mars 2024, estimant que les débats sur le sujet sont tout juste entamés. Les collègues auraient ainsi le temps de remonter leurs remarques, certains étant déjà très occupés par l'évaluation HCERES et faisant part d'une réelle souffrance.

Elle s'étonne également de constater que l'évaluation semble toujours positive, si ce n'est assortie de quelques améliorations. Si l'établissement rentre dans une phase d'évaluation, le projet repassera donc simplement par le Conseil d'Administration, et ce quelles que soient les recommandations.

Gilles ROUSSEL répond que le processus n'en est qu'à son début ; autant donc disposer d'éléments du HCERES pour continuer une réflexion. Le vote porte d'ailleurs sur une évaluation de la situation, mais aucunement sur une sortie d'expérimentation, sachant qu'un vote sera alors à nouveau soumis d'ici fin 2024.

Stéphanie ROSSANO s'étonne de voter au Conseil d'Administration sur la demande au MESR d'une évaluation HCERES un mois avant le séminaire, lequel aurait pu éclairer les collègues.

Gilles ROUSSEL précise que ce séminaire doit servir aux rapports d'autoévaluation de l'établissement.

Stéphanie ROSSANO souligne qu'il aurait pu servir à d'autres fins, comme éclairer le Conseil d'Administration.

Gilles ROUSSEL note qu'en ce cas, il aurait fallu poser d'autres questions. Voter immédiatement permet justement de mutualiser les rapports d'autoévaluation qui présentent le même format. De fait, le travail demandé n'est pas supplémentaire, mais similaire.

Stéphanie ROSSANO estime que ce n'est pas tout à fait pareil. Pour le 15 décembre, il faut effectivement organiser des consultations des personnels en vue d'un questionnaire sur la sortie d'expérimentation ; dans le même temps, il faut se positionner sur ce qui est souhaité dans les laboratoires et les formations. Deux tâches sont donc demandées pour la même date.

Gilles ROUSSEL observe que les rapports d'autoévaluation sont des évaluations intégrées, sachant que les formations ne sont pas décorréelées du reste. Les questions portent ainsi sur le positionnement de la composante du service par rapport aux grands objectifs de l'établissement.

Stéphanie ROSSANO souligne l'existence en parallèle de 5 pages à remplir pour les laboratoires de recherche, assorties de questions différentes.

Gilles ROUSSEL assure que l'évaluation de l'établissement est cohérente avec celle de la composante de recherche. Il est cohérent de demander si la gestion de la seconde impacte la gestion de l'établissement.

Stéphanie ROSSANO explique que cela demande simplement beaucoup de travail simultanément. En effet, les collègues préfèrent se consacrer à la recherche et formation, qui est leur cœur de métier, plutôt qu'à la gouvernance.

Gilles ROUSSEL estime que leur question portait plutôt sur les raisons de la sortie d'expérimentation.

Stéphanie ROSSANO donne lecture d'une explication de vote au nom de la liste L'université en commun :

« Près de 4 ans après la création de l'université Gustave Eiffel, notre communauté - en premier lieu les fonctions soutien et support mais pas uniquement - est en grande difficulté. Ce constat est clair et partagé et la Présidence est très régulièrement saisie de situations porteuses de Risques Psycho-Sociaux ; C'est pourquoi toutes les organisations syndicales représentatives (via le vote au CSA) ainsi que les membres de nos listes demandent unanimement un ralentissement, un dialogue social renforcé et des échanges approfondis et éclairés avec la communauté dans les instances représentatives ; ce n'est pas le moment d'envisager le processus de sortie de l'expérimentation.

Le vote dont il est question ce jour - s'il est positif - revient à demander à l'HCERES d'engager l'évaluation de l'établissement en vue de sa pérennisation.

Nous sommes tout à fait conscients que voter contre l'engagement de l'évaluation n'est pas le problème. Nous savons aussi au vu des établissements qui ont engagé ce processus que l'HCERES émettra des recommandations probablement non contraignantes.

La question qui nous est réellement posée aujourd'hui est uniquement une question d'agenda politique.

Si nous votons OUI à l'engagement vers l'évaluation aujourd'hui, nous allons sortir mais sans jamais avoir eu de réponses aux vraies questions. Quand un CSA vote contre à l'unanimité après 4 ans de fonctionnement alors que cela n'a jamais été le cas, les élus expriment ainsi l'incapacité à faire entendre les voix des personnels.

La vraie question donc est le projet de l'Université Gustave Eiffel, de son identité et de sa Gouvernance, qui n'est jamais débattue ni dans ce conseil d'administration ni ailleurs. Gustave Eiffel n'est pas un établissement expérimental comme les autres. Il concentre beaucoup de particularités qui pourraient être des richesses mais qui sont pour l'instant des difficultés : mélange entre un organisme de recherche, une université, une école consulaire ; mélange de plusieurs tutelles et périmètre national.

La concertation, ce n'est pas échanger sans jamais avoir de réponses claires à nos questions.

Dans le contexte de la refonte accélérée de l'ESR voulue par le Président de la République, serons-nous une agence de programme ou un opérateur de la recherche ? Les deux nous répond-t-on, mais le code de l'éducation et les changements du paysage de l'ESR ne prévoient pas cela à l'heure qu'il est. La sortie de l'expérimentation est-elle une hypothèse viable pour stabiliser la situation des personnels de l'université et en particulier le statut des 270 ITA ? Quid de l'avenir des différents sites de l'université dans le schéma où les universités piloteraient la recherche sur leur territoire, quel sera le territoire de l'UGE dans ce cas ?

Vous devez informer le conseil d'administration sur le positionnement de l'établissement pour que son vote soit éclairé. Sinon il s'agit d'un pari auto-réalisateur.

Faire intervenir l'HCERES avant d'avoir construit le projet avec la communauté est dangereux dans ce contexte.

Pour ce qui concerne les listes de l'université en commun, nous avons porté un projet d'université. Nous n'avons pas changé de point de vue et nous ne portons pas à ce stade de retour en arrière. Nous voulons poser les vrais enjeux de ce projet dans les mains de toute la communauté de l'université Gustave Eiffel,

En faisant le choix de mener l'évaluation HCERES en même temps que la sortie de l'expérimentation, nous privons les collègues d'un débat important et qui leur appartient.

Les membres de la liste L'université en commun voteront donc CONTRE la demande d'évaluation estimant qu'elle est prématurée pour des raisons complémentaires à celles invoquées par le CSA du 27 novembre, qui rappelons-le, a voté CONTRE à l'unanimité des organisations syndicales représentatives.

Nous voulons prendre le temps de savoir et/ou de comprendre ce qui nous attend à la sortie de l'expérimentation afin que celle-ci soit un succès du point de vue de toutes et de tous ».

Isabelle NAVIZET explique les raisons de son vote favorable. Elle reconnaît le besoin de prendre en compte les calendriers, mais souligne la nécessité de rebondir en cas de refus de sortie d'expérimentation, pour être dans les temps d'ici 2028 et ne pas être contraint, par effet de calendrier, de revenir à l'ancien modèle. Il faut donc saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent, sachant que 2024 sera propice aux discussions pour disposer *in fine* d'une Université qui convienne à tous.

Philippe VEZIN reconnaît que chacun souhaite un établissement pérenne à terme, mais souligne que le désaccord porte plutôt sur certaines méthodes employées. D'ailleurs, le sort des ITA ne semble pas lié à la sortie d'expérimentation, mais plutôt à leur statut, alors qu'à entendre la Direction, le simple fait de changer le nom de l'établissement suffirait à tout régler. Or le sujet est peut-être plus compliqué que cela et s'interroge sur une instrumentalisation.

Gilles ROUSSEL rappelle que le sujet de pérennisation du statut des ITA revient régulièrement dans les débats et que l'établissement aurait naturellement souhaité le traiter plus tôt. Il faut souligner que le simple fait de rédiger un arrêté lors des dernières élections professionnelles pour les ITA a nécessité de batailler contre le ministère de la Fonction publique, l'Université souhaitant au contraire défendre le statut de ses nombreux ITA grâce à la sortie d'expérimentation. Il convient effectivement de stabiliser leur statut pour les rassurer sur leur avenir, sachant qu'un décret ne sera pas obtenu si rien d'autre ne vient peser dans la balance.

Philippe VEZIN le rejoint sur l'état des lieux, mais a relevé qu'il suffisait de changer le nom de l'établissement pour régler ce problème.

Gilles ROUSSEL répond que le problème ne se règlera pas qu'en changeant de nom même si effectivement dans le décret, il faut remplacer « établissement expérimental » en « grand établissement ».

Olivier BURBAN regrette toutefois l'absence de garantie pour les ITA.

Gilles ROUSSEL répond que pour cela il souhaite disposer d'une telle garantie au plus tôt.

Claire SALLENAVE assure que le ministère de l'Ecologie soutient les ITA depuis la création de l'université, mais doit identifier comment mener la modification. L'option proposée correspondant finalement à la position adoptée lors de la création de l'université semble fonctionner, il suffit ensuite de cranter la décision.

Dominique MIGNOT souhaite lancer l'opération sans attendre au vu des risques psychosociaux induits par ce changement. De surcroît, cette accélération permettra de stabiliser la situation qui n'a pas évolué en 4 ans du fait de méthodes différentes selon les établissements.

Camille GALAP explique qu'il se joindra au président, qui défend depuis plusieurs années les ITA, car le moment semble venu de placer tous les enjeux importants de l'ensemble des corps appartenant à l'établissement. Ce modèle étant quasiment unique, il nécessite forcément des adaptations. Ce sujet revient d'ailleurs presque à chaque Conseil d'Administration.

Samia EL MARS invite à une certaine prudence lorsque l'on aborde le sujet des ITA, qui se sentent instrumentalisés. Des collègues ayant connu plusieurs fusions peuvent en outre se sentir épuisés et désintéressés par ces nouveaux fonctionnements, jugeant trop difficile d'identifier de nouveaux interlocuteurs.

Fabrice VIENNE note que le problème n'est pas interne, mais concerne tout le ministère de la Fonction publique. Pour rassurer les agents, il est donc préférable de leur fournir en amont l'information.

Gilles ROUSSEL remarque que l'établissement n'a pas pu procéder autrement.

La demande d'évaluation par le HCÉRES en vue d'une sortie d'expérimentation est approuvée à la majorité, par 27 voix favorables et 6 voix défavorables.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

7. Budget initial 2024

Corinne BLANQUART relève un contexte général similaire à l'an dernier, marqué de dépenses supérieures aux recettes, bien que les recettes aient augmenté d'environ 14 millions d'euros et les dépenses d'environ 10 millions d'euros. Le niveau des dépenses est fortement tiré par les augmentations de masse salariale et les mesures indiciaires de l'Etat. Dans le même temps, l'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement se poursuit, notamment liée au coût de l'énergie. Néanmoins, les recettes sont en hausse, grâce à la compensation des mesures Guérini de 2022 et à l'assurance d'une compensation à 50 % des mesures Etat de 2023.

Ses services ont tenu à entraver le moins possible la trajectoire de l'établissement en termes de niveaux d'activité et de campagnes d'emploi, sans limiter les dépenses d'investissement scientifique, immobilier, numérique, etc., et ce tout en étendant les mesures indiciaires.

Ce résultat négatif traduit donc l'incapacité à soutenir certaines ambitions stratégiques, malgré la compensation, mais la trajectoire reste soutenable, du moins supérieure aux seuils de vigilance, ce qui n'est toutefois pas tenable à long terme. Il est aussi important de souligner que la trajectoire est meilleure que l'an dernier.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL fait état de 291 millions d'euros de budget d'encaissement (recettes) en 2024, pour 317 millions d'euros de décaissement (dépenses), d'où un solde budgétaire de -26 millions d'euros. Cela étant, la trésorerie est attendue à un niveau positif de 25 millions d'euros d'ici fin 2024, soit 31 jours de dépenses.

Le résultat prévisionnel s'établit pour sa part à -1,5 million d'euros, représentant le rapport entre les charges et produits de l'exercice. Le solde budgétaire correspond quant à lui aux encaissements et décaissements, y compris les dépenses et recettes d'investissement, d'où une lecture différente.

Pour financer les investissements, un prélèvement de 12,7 millions d'euros doit s'opérer sur le fonds de roulement, qui baissera à 22,9 millions d'euros fin 2024 et restera donc un point d'attention. Parallèlement, la CAF (capacité d'autofinancement) représente une autre source de financement et est estimée à 6,8 millions d'euros en 2024, contre 4,9 millions d'euros au budget initial 2023.

Par ailleurs, la principale recette concerne la subvention pour charge de service public, dont l'encaissement en 2023 dépasse légèrement l'estimation de 177 millions d'euros. Elle est évaluée à 178 millions d'euros pour 2024, d'où un million d'euros de recettes supplémentaires :

SCSP	2023			2024				
	BI	BR	Variation	net compensation mesures Etat	compensation mesure Etat 2022 sociée	Compensation Mesures Etat 2023		TOTAL BI 202'
				SCSP	SCSP	SCSP	Autres recettes Etat	
Programme 150	89 410 661	91 377 932	1 967 271	87 365 613	2 528 543	1 563 827		91 457 983
Programme 190	85 669 241	85 668 147	-1 094	83 800 906	1 867 241		1 000 000	86 668 147
Total	175 079 902	177 046 079	1 966 177	171 166 519	4 395 784	1 563 827	1 000 000	178 126 130
						<i>Dont SCSP</i>		<i>177 126 130</i>
						<i>Dont Autres recettes Etat</i>		<i>1 000 000</i>

Cette subvention de 177 millions d'euros se décompose en :

- 171 millions d'euros de base ;
- près de 4,4 millions d'euros de soclage de la compensation des mesures indiciaires 2022 ;
- 2,5 millions d'euros de compensation des mesures Etat 2023, dont un million d'euros en attente de confirmation.

Quant aux ressources issues des appels à projets sous financement PIA et France 2030, elles s'établissent à 25,6 millions d'euros, soit près de 10 % des ressources. A cela s'ajoutent environ 40 millions d'euros de recettes de formation. Le budget 2024 intègre également 2,5 millions d'euros de masse salariale, partiellement sous plafond et hors plafond.

La programmation budgétaire répond d'ailleurs aux valeurs et besoins de l'Université :

- utilisation à plein du plafond emplois Etat : 1875 ETP (+3 par rapport BI 2023) ;
- poursuite de l'harmonisation et de la valorisation des régimes indemnitaires ;
- financement des mesures prises au titre de la charte des contractuels ;
- extension aux agents hors plafond de l'augmentation du point d'indice ;
- mobilisation d'une part des ressources propres pour renforcer les effectifs avec notamment l'affectation de 14,8 millions d'euros de masse salariale sur financements PIA ;
- augmentation du nombre de doctorants (+9) .

Il est aussi à noter le financement de l'impact en année pleine des mesures issues du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (dites Guerini) pour 3,5 millions d'euros, dont la compensation totale n'est pas encore perçue.

Plus de 300 000 euros sont également affectés aux mesures en faveur de l'égalité femme-homme, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les discriminations.

Une approche par destination permet d'avoir une vision budgétaire de l'activité :

- 38 % du budget est consacré à la recherche (121,8 millions d'euros) ;
- 25 % à la formation (79 millions d'euros) ;
- 1 % à la documentation et à la vie étudiante (2,3 millions d'euros hors masse salariale) ;
- les autres dépenses (114 millions d'euros soit 36 %) étant consacrées au fonctionnement et à l'entretien du patrimoine immobilier ainsi qu'aux fonctions ressources et supports.

Au titre des investissements sont relevés :

- Bâtiment Perrault : 1 million d'euros ;
- Dcllic Sport Rabelais : tranche ferme pour 2,7 millions d'euros ;
- Rénovation battements Bouguer et Darcy (campus de Nantes) : 3,6 millions d'euros prévus ;
- Rénovation traitement de l'air Campus de Bron : 1,4 million d'euros ;
- Enveloppe Investissements numériques : 1,3 million d'euros (DGDIN et CIPEN) ;
- Investissements scientifiques : 9,2 millions d'euros.

Depuis 2 mois s'est engagée une programmation pluriannuelle de certaines opérations sous financement PIA et une première tranche de contrats de recherche. Le total envisagé des programmes atteint 147 millions d'euros, sachant qu'en 2024, il est prévu 35 millions d'euros de recettes et 25 millions d'euros de dépenses. L'objectif consiste à

poursuivre la capacité d'effectuer de la programmation pluriannuelle pour disposer d'un budget soutenable pour les années futures. Un travail porte donc sur la programmation sur les opérations immobilières et une programmation budgétaire.

Voici les indicateurs de l'Inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche (IGESR) :

	CF 2021	BI 2022	BR 2022	CF 2022	BI 2023	Prévision d'exécution 2023	BI2024	Appréciation (critère IGESR)
Equilibre financier								
Résultat net comptable	10 405 534	-3 089 302	-4 043 157	-195 904	-2 159 118	736 253	-1 485 338	Alerte si <0
trésorerie en jours de charges décaissable	94	30	64	83	22	71	31	Seuil vigilance entre 25 et 30 jours
Autonomie financière								
produits encaissables hors SCSP /total des produits encaissables	28%	35%	35%	31%	38%	34%	37%	vigilance si >13% et < 15 %
Evolution masse salariale								
Charge de personnel sur produit encaissable	76%	74%	74%	76%	75%	76%	75%	vigilance si > 82 % et < 83%
Soutenabilité des projets d'investissements								
Fonds de roulement net comptable en jours de charges décaissables	76	19	46	61	16	50	28	Vigilance < 15 jours

Il est prévu d'atteindre un compte de résultats positif en 2023, traduisant une amélioration des ratios par rapport au budget initial. Le déficit de 1,5 million d'euros en prévisionnel 2024 représente toutefois près de la moitié du coût des mesures salariales 2023 Guerini, dont l'Etat finance 50 %.

Samia EL MARS souligne que ces nouveaux projets séduisants représentent une manne financière, mais la fusion génère un surcroît d'activité pour les services DRH, Finances et Comptabilité qui nécessitent d'être renforcés, outre les doctorants contractuels et chargés de projets. Un fort *turn-over* s'y observe d'ailleurs, par manque d'emplois fonctionnaires, d'où un déficit de transmission de l'information.

Corinne BLANQUART rappelle d'une part que ce type de support est systématiquement inscrit dans ces services sur les nouveaux projets déposés au PIA ; d'autre part, depuis la bascule de l'UPE vers UGE, environ 200 contractuels ont été recrutés sur l'I-Site, dont 130 dans les services.

Fabrice VIENNE sollicite des précisions sur la différence de -25 millions d'euros entre dépenses et recettes.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL explique que les recettes encaissées par le passé doivent être dépensées. Il fait état d'un solde de trésorerie non gagée de 20 millions d'euros à fin 2023, tandis qu'en 2024, l'établissement décaissera 9,3 millions d'euros de plus que ce qu'il encaissera. Les 16 millions d'euros restants sur le total de 25 millions d'euros concerneront des opérations globalisées non-pluriannuelles, dont les contrats de recherche et les opérations immobilières. Ce déficit s'explique aussi par l'attente de réception d'une compensation totale de l'augmentation des mesures indiciaires.

Fabrice VIENNE en déduit que le résultat sera toujours négatif.

Gilles ROUSSEL précise que les lignes pluriannuelles complexifient la gestion.

Fabrice VIENNE demande si ce mécanisme peut expliquer les différences d'investissement.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL reconnaît qu'une chute des investissements de 58 à 26 millions d'euros semble se présenter, mais rappelle l'existence de dépenses exceptionnelles en 2023 dont 28,1 millions d'euros d'achat du bâtiment Perrault. De plus, l'université a tendance à sur-budgéter.

Fabrice VIENNE pensait que la région avait financé l'achat du bâtiment.

Gilles ROUSSEL indique que la région a versé l'argent à l'université, qui l'a reversé à son tour à l'Etat pour cet achat.

Fabrice VIENNE souhaite savoir si, outre cet achat, le résultat reste soutenable.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL souligne que le fonds de roulement doit s'apprécier avec d'autres facteurs comme la trésorerie. En tous les cas, le niveau estimé d'ici 2025 n'est pas inquiétant, mais nécessite une programmation à moyen terme et le besoin de maintenir la capacité d'autofinancement. L'entretien des grands équipements scientifiques revient également cher et requiert l'appui de la région.

Fabrice VIENNE demande si la gestion pluriannuelle sera susceptible de faciliter cette gestion.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL le confirme.

Fabrice VIENNE demande si l'établissement peut se rendre compte de l'atteinte du seuil d'alerte.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL pointe la nécessité de travailler la programmation pluriannuelle pour y veiller, mais assure de l'absence de catastrophe à venir.

Fabrice VIENNE s'étonne que la masse salariale hors plafond augmente entre les budgets initiaux 2022 et 2024, mais diminue de 25 % entre le budget initial et le budget réel 2023.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL répond que la prévision d'exécution de la masse salariale a été revue à la baisse sur le budget réel, ce qui a diminué mécaniquement la prévision d'emplois en 2023. Cela reste toutefois une prévision ; il reste à observer la réalité d'exécution.

Dominique REVUZ demande s'il s'agit d'une anticipation des mesures Guerini.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL répond négativement, notant que d'autres ressources propres hors plafond ont diminué au sein de la masse salariale. Quoi qu'il en soit, toutes les opérations PIA restent neutres pour l'université au niveau du compte de résultat, car chaque euro de dépense correspond à un euro de recette.

Dominique REVUZ s'étonne de constater l'apparition de 20 millions d'euros dans la trésorerie, qui n'apparaissent qu'ensuite budgétairement, sans visibilité comptable en 2022 ou en 2023.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL rappelle qu'il convient de rattacher deux visions différentes :

- vision budgétaire d'encaissement et décaissement ;
- vision comptable impliquant le rattachement des produits à l'exercice et fonds de roulement.

Samia EL MARS remarque que l'Etat reverse 70 euros par étudiant pour les 13 500 concernés par la CVEC. Sont-ils tous tenus de la verser ?

Olivier BERTHELOT-EIFFEL acquiesce, précisant qu'ils la versent au CROUS et que ce dernier verse parfois une rétrocession à l'université.

Samia EL MARS s'enquiert des composantes n'apparaissant pas dans le document.

Enora LORCY explique que toutes les composantes universitaires sont concernées, au même titre que l'ESIEE Paris, l'EIVP et l'ENSG.

Samia EL MARS souhaite voter contre ce budget, car elle sollicite un engagement renforcé de l'Etat dans le financement d'actions en dur dans l'établissement, plutôt qu'en piochant sur les ressources en propre et additionnelles.

Thomas BLUSSON signale que, concernant la CVEC, les étudiants et les associations d'ESIEE Paris n'en voient aucun retour.

Gilles ROUSSEL le note.

Fabrice VIENNE demande quand sera vraisemblablement reçue la compensation des mesures d'Etat du programme 190 estimées à un million d'euros.

Claire SALLENAVE souhaite à ce titre organiser une conférence des financeurs de l'Université début 2024, en vue de mutualiser les pratiques. En effet, du fait des récentes évolutions, un fonctionnement commun apparaît nécessaire sur la clé de répartition des mesures de l'université.

Le budget initial 2024 est approuvé à la majorité avec 27 voix favorables, 3 voix défavorables et 3 abstentions.

GOUVERNANCE

6. Bilan du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Caroline TROTOT rappelle que le plan 2021-2023 s'articule en 5 axes.

- **Axe 1 – évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération**

Les outils de connaissance ont progressé sur la période, avec la création d'une rubrique égalité professionnelle dans le rapport social unique 2022. En 2019, l'écart moyen de rémunération était de 14 % en défaveur des femmes et une part résiduelle inexplicée de 2,9 % s'observait côté ex-U et 4,2 % côté ex-I. D'autres indices de ces inégalités concernent la proportion plus marquée de femmes dans le personnel non-permanent ou à temps partiel, tandis que 100 % des 10 plus hautes rémunérations sont touchées par des hommes.

Cette situation nécessite de creuser les écarts de salaire et les emplois de valeur égale afin de parvenir à des mesures correctives, qui n'ont pu être lancées jusqu'alors.

- **Axe 2 – Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique**

La connaissance et le suivi des indicateurs progressent, notamment pour les hautes fonctions de l'université. Une meilleure diffusion des données genrées et du langage égalitaire s'observe également dans les processus de recrutement. En parallèle, des partenariats et actions de communication et de sensibilisation visent à lutter contre les stéréotypes de genre dans un continuum formation et emploi.

- **Axe 3 – Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle**

Plusieurs mesures ont été lancées autour des thèmes du télétravail, règlement intérieur, articulation vie professionnelle/vie personnelle, etc. Des outils sont aussi déployés progressivement pour une meilleure connaissance des aides sociales, ainsi que des mesures concrètes comme la distribution de culottes menstruelles.

En outre, le règlement intérieur cherchera à réduire le temps partiel qui présente un effet notable sur les écarts de rémunération et peut être partiellement lié à l'organisation du temps de travail.

- **Axe 4 – Lutte contre le harcèlement, les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, les stéréotypes et les biais de genre**

Cet axe vise à atteindre une meilleure connaissance des inégalités et discriminations concernant les étudiants. L'observatoire national des discriminations dans l'enseignement supérieur a été créé à cet effet, grâce à l'appui du MESR. Les actions passent par un recueil des signalements et un traitement des situations. 6 200 étudiants ont également été touchés par des actions de sensibilisation dès la rentrée, tandis que 18 % du personnel a suivi au moins une session de sensibilisation. Enfin, les procédures de signalements ont été révisées.

- **Axe 5 – Gouvernance de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes**

La mission égalité et le réseau de sentinelles égalité ont été renforcés :

- nomination d'Olivier Brossard, vice-président égalité adjoint ;
- recrutement d'un ETP en cours (CDD de 3 ans) grâce à un financement CVEC ;
- 2 emplois étudiants recrutés à la rentrée 2023 ;
- un site internet dédié : <https://mission-egalite.univ-gustave-eiffel.fr/> ;
- travail en réseau renforcé ;
- 79 sentinelles égalité ;
- 5 réunions du comité de pilotage, puis de suivi du plan égalité depuis décembre 2020.

En conclusion, de nombreux engagements ont été tenus dans un contexte de création d'établissement et de grande difficulté pour la mission égalité à la suite du féminicide de Cécile Poisson en mars 2023. Le budget 2022 et 2023 de formation et sensibilisation atteint 54 000 euros. Cependant, l'augmentation significative des signalements pèse lourd sur la mission égalité et sur ceux qui traitent les suites des signalements. Or le niveau de formation générale reste trop faible, dans un contexte de forte sollicitation des RH. Une inquiétude porte en outre sur les financements des tutelles.

Les principales perspectives concernent le lancement de l'enquête de victimisation ACADISCRIS au premier trimestre 2024 et le nouveau plan en faveur de l'égalité 2024-2027.

Stéphanie ROSSANO demande si l'augmentation de la part de femmes dans les contractuels est jugée positive.

Caroline TROTOT l'ignore, notant seulement que les femmes sont majoritaires dans les fonctions administratives, au sein d'un établissement pour sa part majoritairement masculin.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert des possibles effets d'un doublement de signalement

Caroline TROTOT pointe le besoin d'*a minima* 3 personnes à temps plein pour recueillir les signalements, actuellement gérés par des personnes dont ce n'est pas le métier.

Stéphanie ROSSANO demande si le problème porte plutôt sur le budget ou la vitesse des sensibilisations.

Caroline TROTOT souligne qu'outre le budget se posent diverses questions, notamment la disponibilité des personnes.

Samia EL MARS met en avant la difficulté posée par le suivi, s'étendant quelquefois sur plusieurs années, d'autant que ce service couvre un large spectre de cas.

Olivier BURBAN suggère de proposer des formations sur les campus, sans se limiter à Marne-la-Vallée.

Caroline TROTOT en convient et invite chaque agent à contacter son service s'il souhaite bénéficier d'une formation.

Le bilan du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est approuvé à l'unanimité avec 33 voix favorables.

La séance est suspendue de 16 heures 05 à 16 heures 25.

4. Règlement intérieur de l'Université Gustave Eiffel

Valérie BAUDERE indique que ce règlement a pour but de fixer le mode de fonctionnement de l'université en complétant les règles institutionnelles prévues par les statuts. Il rappelle les droits et obligations qui incombent à chacun des membres de la communauté universitaire et détermine les conditions dans lesquelles ils s'exercent au sein de l'établissement. Il vise également à permettre l'exercice des droits et des libertés dans les locaux de l'Université, tout en préservant le bon fonctionnement de l'établissement. Il pourra être complété par des décisions et/ou tout autre document après avis des instances compétentes.

Ce document rédigé par la DGDAJI a été élaboré en lien avec les services et vice-présidences concernées, avec prise en compte des échanges du groupe de travail mis en place sur ce sujet. Conformément aux statuts de l'Université Gustave Eiffel, il est présenté aux instances compétentes : CSA, CAC, CA. Le Parlement étudiant a également été associé pour la partie qui le concerne.

Sa structuration reste classique :

- Préambule : contexte, présentation de l'Université et contenu du RI ;
- Titre 1 : dispositions communes ou générales ;
- Titre 2 : dispositions applicables aux personnels ;
- Titre 3 : dispositions applicables aux usagers ;
- Titre 4 : dispositions applicables aux stagiaires de la formation professionnelle (vote CA 9/12/21) ;
- Titre 5 : dispositions applicables aux personnes extérieures ;
- Titre 6 : dispositions finales ;
- Annexes :
 - charte de bon usage des moyens informatiques et numériques de l'Université Gustave Eiffel (dans sa version mise en forme) ;
 - charte télétravail (dans sa version révisée).

Certaines parties ont déjà été présentées aux instances compétentes :

- Le titre IV, en 2021 (CT 26/11/2021, CAC 2/12/2021, CA 9/12/2021).
- La charte de bon usage des moyens informatiques et numériques de l'Université Gustave Eiffel, annexe du RI, a été présentée pour avis au CSA du 12/05/2023 et au CAC du 22/06/2023, pour information au PE du 09/11/2023 et pour approbation au CA du 19/10/2023.
- La charte télétravail dans sa version initiale en 2021 (CT 11/06/2021, CAC 7/10/21 et approbation du CA du 14/10/2021). Son actualisation s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre signé entre une majorité d'organisations syndicales représentatives au sein du comité social d'administration du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et ce ministère, début juillet 2023, et la reprise de dispositions plus favorables.

Le projet de RI a recueilli un avis favorable (unanimité) du CSA le 29/09/23. La charte télétravail révisée a également recueilli un avis favorable (unanimité) en CSA le 17/11/23. Les deux documents ont été présentés en CAC le 30/11/23, lequel a formulé un avis majoritairement favorable.

Thomas BLUSSON demande si le point 7.2 de préservation du poste informatique permet à tout administrateur d'accéder à n'importe quelle information, sachant que le matériel informatique peut présenter un usage privé.

Nathalie MARILLIER explique que personne ne peut consulter les dossiers nommés « personnel » ou « privé » sans la présence ni l'accord de l'utilisateur.

Thomas BLUSSON signale la possibilité pour des administrateurs d'espionner les ordinateurs en utilisant comme prétexte la sécurité.

Valérie BAUDERE assure que de telles pratiques n'ont pas été relevées au sein de l'établissement.

Stéphanie ROSSANO s'étonne des nombreuses précisions ayant trait à la loi et qui n'ont pas lieu d'être dans un règlement intérieur. Par exemple, le statut des professeurs d'université leur offre *a minima* une certaine liberté d'expression et neutralité.

Gilles ROUSSEL estime que la réalité est plus subtile que cela.

Stéphanie ROSSANO cite d'autres exemples :

- la visite médicale, tous les 5 ans, n'est pas de la responsabilité du personnel ;
- les personnels et usagers n'ont pas les moyens de respecter l'obligation de trier les déchets ;
- la contribution à la transition écologique n'a pas à apparaître ici ;
- l'article 48 sur l'obligation d'information du public ne mentionne pas les jurys ;
- une contradiction se présente sur l'application d'une partie du règlement, parfois non applicable aux usagers relevant de la formation initiale, parfois applicable aux apprentis relevant de la formation initiale.

Valérie BAUDERE qu'une partie du RI a déjà été voté en 2021 et que certains passages sont communs à tous notamment les dispositions communes, d'autres plus spécifiquement à certaines catégories de personnes.

Par ailleurs, elle précise que ce document a été voté à l'unanimité en CSA et est le fruit des échanges entre élus et administration.

Stéphanie ROSSANO craint un manque de temps de révision par ses collègues.

Philippe VEZIN note que la visite médicale, tous les 5 ans, n'existe plus sur un campus lyonnais.

Valérie BAUDERE reconnaît l'absence de médecine de prévention sur 2 campus liée à la difficulté de recrutement de médecins.

Philippe VEZIN souhaite savoir comment se passera l'année de transition 2024 pour les ex-Ifsttar en terme de temps de travail, pour le CET.

Valérie BAUDERE répond que la temporalité de la campagne du CET est la même pour tous les établissements. Elle s'effectue en fin d'année civile.

Philippe VEZIN signale que certains congés seront à poser fin août, avant l'ouverture de nouveaux jours.

Valérie BAUDERE l'informe d'une nouveauté permettant de reporter ses congés de septembre à décembre.

Philippe VEZIN s'enquiert des modalités de la semaine de 4,5 jours pour les forfaits jours.

Valérie BAUDERE indique que le forfait jour est une modalité particulière de travail, les modalités d'application selon les régimes seront à préciser.

Samia EL MARS observe que des formateurs en santé et sécurité au travail ont rappelé l'obligation d'afficher le règlement intérieur, ce qui est difficile au vu de sa longueur. Certains articles inutiles pourraient ainsi être supprimés.

Gilles ROUSSEL précise qu'il sera mis en ligne sur l'intranet et pourra être amené à évoluer.

Le règlement intérieur de l'université Gustave Eiffel est approuvé à la majorité avec 29 voix favorables et 4 abstentions.

5. Contrat d'objectifs et de performance 2023-2025 avec le MTECT

Jean-Bernard KOVARIK indique que la démarche d'élaboration du COP a été engagée depuis novembre 2022. Elle touche maintenant à sa fin.

Le Conseil académique a examiné la version finale du COP quelques jours auparavant.

En sus de quelques corrections de forme et d'ajouts d'expressions complémentaires, deux paragraphes ont été retravaillés :

- page 10 : relations avec d'autres opérateurs du MTECT, en particulier les écoles du ministère. Il est indiqué que des opérations de coopération, d'accès aux plateformes, de relations scientifiques seront mises en place, en tirant parti des forces de chaque établissement ;
- page 25 : même si le COP dure 3 ans, les réunions de bilan annuel seront l'occasion d'actualiser les attentes du MTECT et de présenter les meilleures réalisations de l'université dans le cadre des politiques publiques portées par le MTECT ;

Par ailleurs, page 27 : la mention « *université intensive en recherche* » a été biffée.

S'agissant des indicateurs, quelques valeurs cibles et certains libellés ont été complétés, sans toutefois modifier sensiblement le sens des indicateurs ni « l'équilibre » du contrat.

Il avait été proposé lors du précédent CA de ne pas mentionner systématiquement les valeurs absolues des indicateurs mais de les rapporter aux moyens. Finalement, la présidence a souhaité maintenir ces indicateurs en valeur absolue, mais leurs évolutions pourront être interprétées, lors des bilans annuels, en relation avec les moyens qui auront été alloués.

Enfin, la dernière nouveauté concerne l'ajout d'une annexe 2 de trajectoire indicative des moyens :

	2023 (BR) (€)	2024 (BI) (€)	2025 (prévision)
SCSP programme 190	85 776 906	85 776 906	+ 2,4% (maintien de la part du programme 190 dans les SCSP de l'université)
SCSP programme 150	91 377 982	91 557 046	+ 2,4% (augmentation moyenne constatée sur 2020-2023)
Autres financements publics, de l'Etat, fiscalité affectée	28 732 867	29 017 086	+ 0,7%
Ressources propres	51 714 347	52 231 490	+ 1%
Ressources contractualisées PIA et France 2030	17 659 554	17 957 486	15 624 000 (selon programmation des financements PIA contractualisés au 25 octobre 2023)
Total	275 261 656	276 540 014	+ 1%

Jean-Bernard KOVARIK rappelle qu'il reste en attente d'un avis formel des cabinets ministériels.

Manuelle SALATHE le remercie des reformulations qui intègrent convenablement les éléments souhaités relatifs à la sécurité routière.

Le Contrat d'objectifs et de performance 2023-2025 avec le MTECT est approuvé à la majorité, par 30 voix favorables et 3 abstentions.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

8. Marché R&D - Projet eRoadMontBlanc

Nicolas HAUTIERE indique que ce projet France 2030 vise à réaliser un démonstrateur de route électrique qui rechargera les poids lourds dans une optique de décarbonation. La première phase lancée en juin 2023 se déroule sur la piste fermée Transpolis, sachant que la prise de risque est assumée par l'université en tant que maître d'ouvrage. Le but consiste à réaliser un premier démonstrateur en un peu plus d'un an. Si les tests sont concluants, une seconde phase sera lancée sur les autoroutes du Mont Blanc.

D'un point de vue juridique, la solution la plus rapide et la moins risquée impliquait la réalisation d'un marché global de services R&D de près de 3,5 millions d'euros, qui doit être signé sans attendre le prochain Conseil d'Administration.

Le Marché R&D - Projet eRoadMontBlanc est approuvé à l'unanimité, avec 33 voix favorables.

9. Application de la revalorisation du point d'indice aux personnels contractuels non indicés

Gilles ROUSSEL rappelle que la revalorisation de 1,5 % s'appliquait uniquement aux personnels contractuels indicés, mais que l'université souhaite l'élargir celle-ci aux non indicés.

Nathalie MARILLIER confirme qu'il est souhaité uniformiser les pratiques, sachant que les contractuels étaient surtout indicés au sein de l'ex-U. Les différenciations s'observent cependant encore pour juillet et août, puisque les non indicés n'ont pas pu bénéficier de la mesure Guerini. Par la suite, ils seront rattachés aux indices prévus par les grilles de la charte des contractuels.

Cette mesure représente 3 500 euros bruts et 5 000 euros chargés pour un mois, pour une centaine de contrats, soit 60 000 euros en année pleine, le tout prévu au budget 2024.

L'application de la revalorisation du point d'indice aux personnels contractuels non indicés est approuvée à l'unanimité, avec 33 voix favorables.

10. Campagne emplois

Frédéric MORET relève 148 demandes d'emplois administratifs et une cinquantaine d'emplois scientifiques sur les fonctions support et soutien. et présente le détail de l'arbitrage :

47 demandes retenues pour la campagne d'emplois administratifs (hors financement ISITE)

- 19 A/A+ - 3 AI – 22 B – 3 C
 - 6 créations (5 IE, 1 AI)
 - 10 Ouvertures de concours ITA (7 T, 1AI, 2 IE)
 - 1 sortie d'école T
 - 8 Ouvertures de concours ITRF (2 T, 2 AI, 2 IE, 2 IR)
 - 19 republications
 - 1 transformation
 - 4 passages en CDI
- ⇒ **Ratio support : 148 demandes / 47 retenues = 32 %**

11 demandes retenues pour la campagne d'emplois scientifiques (hors financement ISITE)

- 8 concours ITA (2 IR, 2 IE, 1 AI, 3 T)
 - 2 concours ITRF (1 IE, 1 IR)
 - 1 CDI (AI)
- ⇒ **Ratio : 32 demandes / 9 retenues = 28 %**



Les possibilités de recrutement ont été tirées au maximum, notamment dans les secteurs en tension comme la DGDIN et la DGDRH. L'Université a veillé à ne pas affaiblir les capacités de support au sein des composantes de recherche expérimentale.

Concernant les emplois non pérennes sur financement I-site, une attention a également été apportée au redéploiement des services de la DGDIN et l'Agence comptable, tout en répondant aux demandes ponctuelles des composantes de formation. Les efforts sont portés sur le développement de l'apprentissage en espérant une pérennisation de ces emplois d'ici 2 ans.

Par ailleurs, sont comptabilisées :

46 demandes de postes chercheurs

46 demandes de postes chercheurs (24 CR, 9 DR, 1 IPEF)

DR (Ouverture de postes aux concours) :

- AME (2)
- COSYS (3)
- LBA (1)
- MAST (1)
- MCD (2)

IPEF :

- LESCOT

CR :

- AME (3)
- COSYS (5)
- LATTIS
- LBA
- LBMC
- LICIT-ECO7
- LMA (2)
- LVMT
- MAST (6)
- NAVIER
- SATIE
- UMRAE

42 demandes d'enseignants-chercheurs s

42 demandes d'enseignants-chercheurs (31 MCF, 11 PU)

PU :

- 3 demandes de changement de corps (MCF->PU) via l'article 46-3
- 7 demandes de republication (postes vacants)
- 1 demande de création

MCF et MCF-C :

- 14 demandes de republication (postes vacants), **dont 6 au titre de l'ESIEE, 2 au titre de l'EAVT et 1 au titre de l'EIVP**
- 2 demandes de changement de corps (ESD->MCF) via l'article 26-2
- 12 demandes de création, **2 au titre de l'ESIEE et 1 au titre de l'EIVP**
- 3 demandes de transformation (ESD->MCF, PU->MCF)

38 demandes d'enseignants:

38 demandes d'enseignantes et d'enseignants (13 ESAS, 25 PAST)

ESD :

- 2 demandes de republication (poste susceptible d'être vacant, [contractuel.le](#))
- 8 demandes de création
- 3 demandes de transformation

Rappel : 3 postes d'ESAS votés au CAC d'octobre (1^{ère} session)

PAST :

- 19 demandes de republication (fins de contrat)
- 6 demandes de création dont 4 au titre de l'ENSG

Une partie avait déjà été actée en octobre pour permettre l'ouverture des concours dès la première campagne des emplois du second degré.

Sur ces demandes, et sous réserve de la vérification par la DGDRH de l'effectivité de certains départs en retraite, les propositions de publications sont les suivantes :

4 DR

7 CR

1 IPEF

8 PU (dont 1 au titre de l'article 46-3)

Repyramidage LPR : 2 PU

12 MCF (dont 2 au titre de l'article 26-2)

11 MCF C

2 ESAS

1 CDI

1 enseignant.e contractuel.le

21 PAST et 2 CDD assimilés PAST

Voici le détail des propositions de publications :

PROPOSITION DE PUBLICATIONS Chercheuses et chercheurs

DR

Composantes de Recherche	Disciplines / spécialités	
COSYS, LICIT-ECO7	Mathématiques appliquées, Informatique, Génie Informatique, Automatique et Traitement du Signal, Génie Electrique Sections CNU 26, 27, 61, 63	1 POSTE
AME, COSYS, GERS, LBA, LBMC, MAST, UMR MCD, UMRAE	Mécanique, génie mécanique, génie civil, matériaux Sections CNU 60, 28, 33 (et « sous-sections »)	2 POSTES
Toutes composantes de recherche de l'Université Gustave Eiffel, en priorité les composantes ayant une activité en économie ou connexe à l'économie	Economie, économie spatiale Sections CNU 05, 23	1 POSTE

IPEF

Composante de Recherche	Disciplines / spécialités
LESCOT	Sciences cognitives

CR

Composantes de Recherche	Profil
AME 1/8 (GEOLOC)	Intelligence Artificielle au service des nouvelles formes de mobilité
COSYS 6/13 (ESTAS)	Sciences de la décision pour l'optimisation des services ferroviaires
LICIT-ECO7 1/1	Caractérisation, modélisation et diagnostic des systèmes de stockage d'énergie électrique dans leurs nouvelles applications
LMA 1/3	Aménagement, urbanisme, mobilité et sécurité
MAST 2/18 (MIT-LAMES)	Mécanique des matériaux pour des infrastructures routières à plus faible empreinte carbone et résilientes
NAVIER 2/2	Mécanique multi-échelle des matériaux pour la construction durable : dialogue modélisation / expérience
UMRAE 1/2	Acoustique Environnementale

Université Gustave Eiffel

PROPOSITION DE PUBLICATIONS Enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs

Composante de Recherche	Composante de Formation	Section CNU	Profil	PU
LAMA 1/2	MATHS 1/2	25	Analyse	
LATTS 1/3	IFU 2/5	24	Approches sociotechniques de l'urbanisme et de l'aménagement	
LISAA 1/8	IUT 1/8	18	Etudes cinématographiques et audiovisuelles	
LISAA 2/8	LACT 1/6	18	Musique et Informatique musicale	
LISAA 3/8	LCS 1/5	11	Histoire et civilisation américaine	
MSME 2/5	ESIEE-ESIPE 1/3	60	Modélisation et simulation en mécanique des matériaux et structures et/ou en dynamique et vibrations des systèmes complexes	
MSME 3/5	IFSA 4/6	62	Modélisation multi-échelle et la simulation intensive de transferts convectifs turbulents de masse et de chaleur	ART 46.3
OCS 1/3	EAVT 1/3	Archi	Histoire et cultures architecturales	
Composante de Recherche	Composante de Formation	Section CNU	Profil	MCF
ACP 1/4	STAPS 1/2	74	Sport et sciences sociales	
DICEN 1/1	IFIS 1/4	71	Intelligence économique au service du développement des territoires tiré par les services	
ESYCOM 1/2	IGM 1/3	63	Dispositifs et circuits radio-fréquences pour la réalisation de capteurs destinés à la ville, l'environnement et la personne	
IRG 1/3	SEG 1/3	06	Sciences de Gestion	ART 26.2
IRG 2/3	IUT 2/14	06	Sciences de Gestion	
Lab'Urba 1/2	EIVP 2/7	24	Aménagement opérationnel au prisme de la transition écologique	
LASTIG 1/1	IGM 2/3	27	Science des données pour l'intégration de données géographiques	
LISAA 4/8	LACT 2/6	09	Littérature française et savoirs (17e-18e siècles)	
LISAA 5/8	LCS 2/5	18	Intermédialité et arts (XVIIIe-XXIe)	ART 26.2
MSME 1/5	IFSA 1/6	60	Modélisation et simulation en mécanique des matériaux et structures et/ou en dynamique et vibrations des systèmes complexes	
OCS 2/3	EAVT 2/3	Archi	Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine	
OCS 3/3	EAVT 3/3	Archi	Histoire et cultures architecturales	

Transformation

Création

Republication

Université Gustave Eiffel

PROPOSITION DE PUBLICATIONS MCF contractuel.les

Composante de Recherche	Composante de Formation	Section CNU	Profil
COSYS 10/15	EIVP 6/7	24	Génie urbain : ville et transitions énergétiques
COSYS 14/15	ESIEE 7/11	27	Données et applications
COSYS 15/15	ESIEE 11/11	62	Physique des Energies – Transition Energétique
ERUDITE 1/1	ESIEE 9/11	5	Sciences économiques : économie industrielle
ESYCOM 3/3	ESIEE 5/11	63	Electronique
IRG 3/3	EIVP 4/7	06	Sciences de Gestion
Lab'Urba 2/2	EIVP 7/7	24	Aménagement et conception des espaces publics à l'épreuve du changement climatique
LBA 3/3	ESIEE 10/11	27	IA/ Machine Learning sur les données de Santé
LIGM 1/2	ESIEE 6/11	27	Informatique
LIGM 2/2	ESIEE 8/11	27	Informatique orientée transition environnementale : green IT
SATIE 3/3	ESIEE 4/11	63	Automatique et électronique de puissance

PROPOSITION DE PUBLICATIONS Enseignantes et enseignants

Composante de Formation	Section CNU	Profil
CAPLA	15	1 ^{ère} session Chinois
LCS	14	1 ^{ère} session Espagnol
IUT	27	1 ^{ère} session Informatique
IFIS 2/4	06	ESAS economie-gestion
SEG 2/3	11	Enseignant.e contractuel.le Anglais
IUT	06	CDI Enseignements et pilotages de LPs et DUJs en Sciences Economiques et Gestion
IUT	27	Développement et à la conception des sites Web - Interfaces homme-machine (UI/UX)

Transformation

Création

Republication

Composante	Section CNU	Profil	PROPOSITION DE PUBLICATIONS PAST
EIVP 1/7	24	Gouvernance des territoires et finances publiques	
EIVP 3/7	24	Programmation urbaine	
ESIEE 2/11	27	Informatique	
ESIEE 3/11	60	Génie Mécanique avec spécialité Industrie 4.0	
IFIS 3/4	71	Management des événements à l'international	
IFIS 4/4	71	Intelligence Economique, Analyse des Risques, Gestion de crises et Intelligence des crises	
IFSA 2/6	60	Génie industriel	
IFU 3/5	24	Urbanisme participatif et inclusif	
IFU 4/5	24	Urbanisme et expertise internationale - villes des suds	
IFU 5/5	24	Montage et pilotage de projets en aménagement et urbanisme	
IUT 7/14	62	PAST pour le Dpt MT2E	
IUT 8/14	02	Enseignant professionnel du droit	
IUT 9/14	18	Production audio & vidéo, Création numérique et multimédia	
IUT 10/14	18	Animation 2D/3D, Dispositifs interactifs, Création numérique et multimédia	
IUT 11/14	06	Marketing Communication	
LACT 3/6	18	Production audiovisuelle	
LCS 3/5	11	Traducteur spécialisé, pratique de la TAO	
SEG 3/3	06	Marketing Vente - Parcours Innovation, Design et Luxe	
SHS 1/5	19	Conduite du changement et sociologie des ressources humaines	
ENSG 1/4	36	Technique d'acquisition (topométrie, GNSS)	
ENSG 2/4	24	Statistiques des données géolocalisées	
ENSG 3/4	61	Photogrammétrie et lasergrammétrie	
ENSG 4/4	71	Technologies des systèmes d'information appliquées à la géomatique	

Création

Republication

11. Désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université

Frédéric MORET rappelle que le décret du 20 décembre 2021 a ouvert 7 possibilités de promotion interne dans le cadre des « repyramidages » :

- 2 sections CNU au titre de 2021 (22^e section, 35^e section) ;
- 3 sections CNU au titre de 2022 (6^e section, 27^e section, 60^e section) ;
- 2 sections CNU au titre de 2023 (4^e section, 11^e section).

Ces mesures ont fait passer le ratio professeurs/maîtres de conférences de l'établissement de 29,3 % au 1^{er} septembre 2022 à 32,7 % au 1^{er} septembre 2024, la norme nationale étant fixée à 34 %. Le ratio des sections concernées oscillait entre 16,7 et 27,7 %.

Le 7 décembre, l'université a reçu la note et le calendrier de la nouvelle campagne et a dressé l'analyse de la situation au 1^{er} septembre 2024.

Il en résulte la proposition de publier en 6^e et 9^e sections, qui figurent dans la liste préconisée par le MESR.

La désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université est approuvée à l'unanimité, avec 33 voix favorables.

Fabrice VIENNE constate, sur la campagne d'emplois, des ratios d'arbitrage quasiment similaires pour les administratifs et les scientifiques, alors que les demandes diffèrent. Faut-il déduire que les demandes doivent être plus nombreuses au niveau scientifique pour aboutir *in fine* au même résultat que les administratifs ?

Frédéric MORET répond négativement, précisant que la nature des ratios diffère sensiblement. Au niveau scientifique, un poste équivaut pratiquement à un emploi et on y observe surtout des ouvertures de concours et

des remplacements ; au contraire, au niveau administratif il correspond davantage à des promotions internes et passages en CDI.

Samia EL MARS demande si les 6 créations de postes de fonctionnaires représentaient des créations nettes.

Frédéric MORET souligne qu'il ne s'agit pas forcément de fonctionnaires, mais de contractuels venant s'ajouter au personnel. Cela implique souvent des concours de contractuels.

Samia EL MARS s'étonne que certains postes ne soient pas pourvus.

Frédéric MORET le regrette également.

Samia EL MARS s'enquiert du bilan des postes non pourvus.

Frédéric MORET assure que le recrutement était meilleur que l'an passé et précise que la DgDAF est également dans l'attente de la suite de l'harmonisation pour ouvrir des postes.

Nathalie MARILLIER note que ce service dispose cependant d'une certaine marge de manœuvre dans cette attente.

Samia EL MARS souligne le manque de gestionnaires, à former sur le long terme.

Nathalie MARILLIER avoue en avoir conscience, mais rappelle la création d'un poste de responsable de recrutement pour que la DGDRH réponde mieux aux demandes.

12. Sorties d'actifs

Nelly TOCKO rappelle la réalisation annuelle d'un inventaire physique et comptable conduisant à procéder à des sorties régulières d'actif.

Gilles ROUSSEL confirme qu'à ce titre et dans le cadre de sa délégation, les membres du conseil d'administration sont informés de la liste des biens sortis de l'actif pour l'année 2023.

Le rapport des sorties a été mis à la disposition des membres du CA sur le cloud dédié avant la séance.

13. Etat des remises gracieuses et admissions de créances en non-valeur inférieures au seuil de délégation

Nelly TOCKO fait état de 6 050 euros de remises gracieuses, essentiellement pour des frais de scolarité.

En outre, les admissions de créances en non-valeur atteignent 3 766,63 euros et correspondent à des échecs au recouvrement, essentiellement pour des droits d'inscription.

14. Etat des remises gracieuses et admissions de créances en non-valeur supérieures au seuil de délégation

Nelly TOCKO explique que ce point fait l'objet d'un vote, car les montants concernés dépassent le seuil de délégation de 5 000 euros accordée au président. Il est donc proposé aux membres du CA de voter pour une admission en non-valeur de 2 créances d'un montant de 30 000 euros, qui concerne une entreprise en liquidation judiciaire.

Les remises gracieuses et admissions de créances en non-valeur supérieures au seuil de délégation sont approuvées à l'unanimité, avec 32 voix favorables.

GOUVERNANCE

15. Statuts de l'Institut francilien d'ingénierie des services IFIS

Gilles ROUSSEL indique que l'IFIS souhaite modifier les statuts, la principale modification concerne la la répartition des 7 personnalités extérieures dans un souci de simplification de la gestion :

Statuts IFIS validé au CA 28/04/2011	Projet de modification des Statuts IFIS présenté au CA 14 décembre 2023
Cat 1 : représentant des collectivités territoriales et acteurs économiques : 3	Cat 1 : représentant des collectivités territoriales et acteurs économiques : 1
Cat 2 : personnalités désignées à titre personnel : 4	Cat 2 : personnalités désignées à titre personnel : 7

Les statuts de l'Institut francilien d'ingénierie des services IFIS sont approuvés à l'unanimité, avec 32 voix favorables.

16. Modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2024/2025

Venceslas BIRI indique que sont à voter par le Conseil d'Administration :

- les principes généraux des modalités de candidature : désignation des compositions des commissions d'examen des candidatures proposées par les directions de composantes de formation et validées par le président ;
- les attendus et critères d'examen des candidatures aux formations présentes sur Parcoursup et Mon Master ;
- les capacités d'accueil de toutes nos formations.

Ce vote est nécessaire pour le respect de la réglementation et en cas de recours des candidats.

Les principes généraux sont : « *Afin d'étudier l'ensemble des candidatures, le Président de l'Université Gustave Eiffel décide, sur proposition des directions de composante de formation, de la composition des commissions d'examen des candidatures pour l'accès aux formations de l'année universitaire 2024/2025. Ces commissions comportent au minimum un.e président.e et deux membres et peuvent être composées d'enseignant.es-chercheurs.euses, d'enseignant.es, de chercheurs.euses ou de représentants du milieu socio-professionnel.* »

Les modalités de candidatures recouvrent notamment les attendus des formations et les critères d'examen des candidatures. Les éléments remontés par les directions de composante de formation, notamment pour les formations des plateformes Parcoursup et Mon Master, ont été vérifiés par la VP FIP, l'ensemble respecte bien la réglementation en vigueur, et n'évolue qu'à la marge.

Les capacités d'accueil pour toutes les années de formation nous permettent d'avoir une vision des flux étudiants et sont importantes en cas de recours des candidats.

En voici les modifications notables :

Composante	Total de variation par rapport à 2023/2024	Modifications notables
EAVT	0	
EIFFEL Comp	6	
EIVP	51	Ouverture de la L2 Génie urbain et augmentation sur certains Mastères (+ 10)
ENSG	-19	Ouverture de la LP2 Géomètre-géomaticien et fermeture de la formation pro du même nom
ESIEE Paris	0	
EUP	0	
IFIS	47	Ouverture du groupe de M2 avec le partenaire IFCS
IFSA	21	Nouvelle LP, 3 places de moins en M1 Chimie
IGM	15	5 places de + en M1 EEA et + 10 pour le double diplôme Palerme
IUT	16	Correction (+ 40) sur les BUT 2/3 MMI Meaux Correction (- 40) sur la LP en partenariat avec Sup'Expertise (effectif réel)
UFR LACT	-13	
UFR LCS	-16	Diminution de 8 places sur Mon Master (M1 ALC)
UFR MATHS	-5	
UFR SEG	-8	10 places de + sur la LP en partenariat avec l'IRUP diminution de 6 places sur Mon Master (sélection) et -8 en tout en Master (M1/M2)
UFR SHS	-16	Diminution de 10 places en L1 (géographie) Diminution en L2 (-15) Augmentation en M1 (dont +5 Mon Master)
UFR STAPS	-8	
Total	71	

Dont Parcoursup -10 et Mon Master -6

Les modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2024/2025 sont approuvées à la majorité, par 29 voix favorables et 3 abstentions.

17. Tarifs Formation continue/Diplômes universitaires 2024/2025

Muriel JOUGLEUX fait état de la création d'un tarif pour les formations courtes standards sur catalogue en intra-entreprise, qui englobent de nombreux stagiaires en formation continue. Au-delà de 4 stagiaires, le nouveau tarif est de 1 200 euros la demi-journée, contre actuellement 300 euros par stagiaire.

Quelques augmentations sont également à relever, notamment en SHS, toutefois dans des proportions raisonnables.

Les tarifs de formation continue et diplômes universitaires 2024/2025 sont approuvés à l'unanimité, avec 31 voix favorables.

18. Tarifs spécifiques d'inscription 2024/2025

Muriel JOUGLEUX déclare que les modifications concernent la gratuité des cours de FLE aux doctorants, ces derniers étant désormais inscrits à l'université.

Thomas BLUSSON s'étonne que les cours de langues proposés au personnel apparaissent comme gratuits pour les étudiants.

Muriel JOUGLEUX en ignore le détail, rappelant que le tarif pour les extérieurs est de 12 euros de l'heure.

Les tarifs spécifiques d'inscription 2024/2025 sont approuvés à l'unanimité, avec 31 voix favorables.

20. Stages courts FC ouverts en 2022/2023

Muriel JOUGLEUX indique que 7 stages courts sont actuellement proposés. Pour 2022, 36 stagiaires ont été comptabilisés pour un montant de 71 000 euros ; le niveau sera certainement similaire pour 2023.

La proportion reste aujourd'hui modeste, avec 71 000 euros sur un total d'environ un million d'euros de la formation continue. L'idée est donc de renforcer les compétences, notamment en matière d'ingénierie de formation et de commercialisation afin d'augmenter le nombre de stages courts.

19. Programmation des actions et crédits 2024 de la Cvec

Florence ROUYER rappelle que le CROUS reverse à l'université 70 euros par étudiant inscrit. 13 500 étudiants étant inscrits dans l'établissement, cela représente une collecte de 945 000 euros.

Le budget de programmation des actions et des crédits a été présenté au Parlement Étudiant du 28 septembre 2023 et a été approuvé. Il devra faire l'objet de réajustements en fonction des effectifs. Un premier versement de 517 500 euros est attendu en janvier 2024, suivi d'un second de 427 500 euros en juillet. En comptabilisant le reliquat 2022-2023 et le fonds de roulement, l'enveloppe globale s'établit à 1,5 million d'euros, cette somme été répartie comme suit : 37 % de fonctionnement, 23 % d'investissement et 40 % de masse salariale.

Enora LORCY ajoute que des enveloppes ont été proposées au Parlement étudiant à titre indicatif, ainsi qu'aux composantes. Le reste concerne les projets de vie étudiante. Enfin, le montant alloué au FSDIE est fixé par la réglementation.

Central CVEC	326 685,67 €	21,2%	
Parlement Étudiant	26 685,67 €	8,2%	Pride
Dotations aux composantes	85 000,00 €	26,0%	
Central Projets	215 000,00 €	65,8%	SVE, SUAPS, SRI, Missions Culture et DDRS
Soutien Étudiant	255 250,00 €	16,5%	Projet
FSDIE Projets	178 675,00 €	70,0%	
Projets et FSDIE Social	76 575,00 €	30,0%	Voyage, Logement CROUS, Nightline , soutien d'urgence

Florence ROUYER détaille la masse salariale :

Masse salariale	611 100,00 €	39,6%	Projet
Service social	40 000,00 €	6,5%	Poste d'Assistante Sociale
	51 600,00 €	8,4%	Poste de <u>Conseiller.e</u> en Economie Sociale et Familiale
Mission Arts & Culture	42 000,00 €	6,9%	Poste <u>Chargé.e</u> d'actions culturelles
SVE	40 000,00 €	6,5%	Poste <u>Chargé.e</u> de logement et d'emploi étudiant
	45 000,00 €	7,4%	Poste Chargé des initiatives étudiantes
SUAPS	48 000,00 €	7,9%	Poste <u>Community Manager</u>
SRI-E	35 000,00 €	5,7%	Poste <u>Chargé.e</u> de mobilité internationale
Mission Égalité Femmes-Hommes	65 000,00 €	10,6%	Poste <u>Chargé.e</u> de lutte VSSD étudiant.es
Médecine Préventive	90 500,00 €	14,8%	Poste Médecin de prévention
	54 000,00 €	8,8%	Poste psychologue
UGE	100 000,00 €	16,4%	Masse salariale emplois étudiants

La programmation des actions et crédits 2024 de la Cvec est approuvée à l'unanimité, avec 30 voix favorables.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 17 heures 50.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 14 mars 2024.

Le président de l'Université Gustave Eiffel



Gilles ROUSSEL